Commune de
LES RUES DES VIGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES RUES DES VIGNES

DU 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 octobre à 18 heures 30, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Fabien CARPENTIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers votants : 13

Date de la convocation : 07/10/2026

Etaient présents : MM CARPENTIER Fabien, DOISY Marie-Christine, GILLES Jean-Pierre, QUEULIN Sophie, MERCIER Dany, DANEL Jean, DUSSART Damien, VALLEZ Brigitte, ARDHUIN Caroline, DURIEUX Marie-Anne, Nicolas LEROUGE, LORIDAN Odile, DENIMAL Thierry.

Absent excusé : WATREMEZ Hubert, LANGLAIS Claudine,

Secrétaire de séance : Sophie QUEULIN

2026-32 : DELIBERATION PORTANT OPPOSITION AUX PROJETS EOLIENS SITUES DANS LE PERIMETRE VOISIN DE LA COMMUNE / RENOUVELLEMENT DE LA POSITION DU CM

Considérant la volonté du Conseil municipal de sauvegarder le patrimoine naturel et culturel de la vallée de Vinchy, dont la richesse paysagère et historique constitue un élément identitaire fort de la commune,

Considérant que le secteur concerné s'inscrit dans un contexte éolien déjà saturé, avec de nombreux parcs éoliens en fonctionnement dans un rayon restreint, contribuant à une densification excessive de ce type d'infrastructure,

Considérant l'impact visuel majeur et irréversible que l'implantation de nouvelles éoliennes engendrerait sur les paysages naturels de la vallée et sur des sites patrimoniaux remarquables, notamment l'Échauguette et l'Abbaye de Vaucelles, classée monument historique,

Considérant l'absence d'étude globale de l'impact cumulé des parcs éoliens existants et projetés sur l'environnement, le patrimoine, la santé publique, et la qualité de vie des riverains,

Considérant le souhait légitime des habitants de préserver le cadre de vie, la quiétude et l'attractivité touristique et culturelle du territoire,

Considérant que par délibération n° D2025-21 en date du 01/07/2025, le Conseil municipal avait déjà exprimé son opposition à l'implantation de nouveaux parcs éoliens susceptibles d'impacter le territoire communal et ses environs,

Considérant que face au maintien des enjeux et des projets susceptibles d'affecter le territoire, le Conseil municipal souhaite renouveler et réaffirmer la position exprimée dans cette précédente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de renouveler et de réaffirmer son opposition ferme et générale à tout projet d'implantation de parcs éoliens susceptibles d'impacter directement ou indirectement le cadre de vie, le patrimoine ou les paysages.
- **RÉAFFIRME** son attachement à la préservation de la vallée de Vinchy et de ses éléments emblématiques.
- **MAINTIENT** en conséquence sa position défavorable à toute nouvelle implantation éolienne susceptible d'aggraver la densification déjà importante du secteur.

Pour Copie Conforme, Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération exécutoire dès transmission en sous-préfecture et affichage
Transmission et affichage réalisés le

Fabien CARPENTIER
Maire de LES RUES DES VIGNES

Le secrétaire de séance
Sophie QUEULIN

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai **de 2 mois, à compter** de la présente publication.